

Chocs des savoirs, brouhaha & Cie...

Le plan « choc des savoirs » proposé par le ministère, est inacceptable pour la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves. Non seulement les aspects techniques de mise en place sont irréalistes au vu des ressources disponibles, mais surtout ces annonces dessinent une École de l'assignation sociale faisant fi de l'égalité des chances et du droit pour tous les élèves à une éducation publique de qualité. En effet :

→ La mise en place de groupes de niveaux sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en 6ème et en 5ème à la rentrée 2024 (puis en 4ème et en 3ème à la rentrée 2025), à partir des résultats des évaluations nationales, induit un déterminisme scolaire des élèves dès la 6ème. Les conséquences problématiques sont nombreuses alors que la recherche démontre, pratiquement unanimement, que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques en termes de discrimination scolaire, de pré-orientation précoce d'élèves, de sentiment d'appartenance au groupe d'une classe. **Ces groupes de niveaux ne proposent pas la même ambition pour l'ensemble des collégiens et collégiennes.**

→ Transformer le Diplôme National du Brevet en examen conditionnant le passage en Seconde est une sanction démesurée. L'orientation est un travail au long cours et ne peut dépendre d'épreuves terminales du premier examen de la scolarité. Le dispositif « Prépa-lycée », qui reléguerait ensemble les élèves en échec au DNB, serait très stigmatisant.

La FCPE défend la seule véritable école publique, celle qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trierait et séparerait les élèves en son sein. Nous nous opposons à laisser ainsi définir le parcours scolaire d'un élève dès la 6ème avec peu de possibilité d'en sortir.

Comme chaque année, les représentants des parents d'élève réaffirment leur attachement à ce que les établissements scolaires disposent de moyens adaptés à leurs besoins en fonction du profil des élèves accueillis, cohérents avec les indices de position sociale des établissements.

Alors qu'un article paru dans le Monde il y a déjà un an nous apprend qu'à Paris, les moyens d'enseignement par élève attribués par l'Education Nationale sont supérieurs dans les établissements privés sous contrat que dans les établissements publics, nous découvrons également dans un article de Lyon Mag du 26 janvier que le Rectorat a refusé de communiquer au journaliste les chiffres des dotations pour le public et pour le privé sous contrat dans l'Académie de Lyon. Ce refus est au mieux un manque de transparence, au pire un aveu que les élèves du public sont, chez nous aussi, moins bien traités.

** La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.*